

Comprendre la portée politique et les enjeux de développement du plébiscite de Romuald WADAGNI à la Présidence de la République du Bénin

Par Franck S. KINNINVO

Expert en communication et en gouvernance politique

La proclamation, le 16 avril 2026, des résultats provisoires de l'élection présidentielle du 12 avril 2026 par la Cour constitutionnelle ouvre une séquence politique majeure dans l'histoire institutionnelle du Bénin. La Décision EP 26-001 du 16 avril 2026 ne devrait pas connaître de modifications, aux termes des cinq jours ouverts pour les éventuelles contestations des résultats proclamés par la Haute juridiction. Il est, en effet, de pratique courante que le candidat ayant reconnu la victoire de son Challenger ne formule plus de recours. On peut donc opiner sur ces chiffres lourds de sens.

Les résultats de la Cour constitutionnelle attribuent à Romuald WADAGNI 94,27 % des suffrages exprimés, contre 5,73 % à Paul HOUNKPÈ, avec un taux de participation de 63,57 %. Le total des inscrits s'élève à 7 897 287 électeurs, pour 5 020 401 votants et 4 853 546 suffrages valablement exprimés. Au-delà de leur dimension électorale, ces chiffres appellent une lecture plus exigeante. En science politique, une élection ne produit pas seulement un vainqueur ; elle génère aussi, à des degrés variables, de la légitimité, de la capacité de gouvernement et une certaine forme de mandat politique. Dans la tradition de Max Weber, la légitimité du pouvoir tient à la croyance sociale



en la validité d'un ordre politique ; dans celle de Seymour Martin Lipset, elle dépend également de l'efficacité perçue des institutions et des performances du régime. Le scrutin du 12 avril 2026 peut ainsi être interprété comme un moment de consolidation politique : il ne se limite pas à un transfert de pouvoir, il s'apparente à une ratification électorale d'une séquence réformatrice engagée depuis dix ans. Les résultats du 12 avril 2026 annoncent une nouvelle ère voire une nouvelle République sans proclamation pour la nation béninoise.

Romuald WADAGNI, élu par plus de la moitié du corps électoral

Le premier intérêt analytique des résultats de la présidentielle du 12 avril 2026 réside dans le fait que, selon les chiffres publiés par la Cour constitutionnelle, Romuald WADAGNI n'a pas seulement remporté la majorité des suffrages valablement exprimés ; il a également franchi un seuil politiquement décisif : celui de la majorité sociologique du corps électoral inscrit. Avec 4 575 449 voix, il dépasse la moitié des personnes inscrites sur la liste électorale. Ce corps électoral, rappelons-le, décide et exerce la souveraineté au nom de tout le peuple béninois, ce qui confère à Romuald WADAGNI une légitimité particulièrement forte. Dans les démocraties contemporaines, il est souhaitable qu'un président de la République soit élu non seulement par une majorité absolue des suffrages exprimés, mais également par un volume de voix représentant plus de la moitié du corps électoral total surtout si ce corps électoral est automatiquement généré par le fichier d'état civil sans distinction des citoyens vivant à l'étranger. Une telle configuration renforce ce que la théorie politique appelle la légitimité d'investiture. Elle donne au président élu, Romuald WADAGNI, une capacité plus grande à revendiquer un mandat clair, surtout lorsqu'il s'inscrit dans la continuité assumée d'une politique publique déjà identifiable. Sur ce point, la lecture schumpétérienne de la démocratie est éclairante. Pour Joseph Schumpeter, l'élection est d'abord un mécanisme de sélection concurrentielle des gouvernants. Mais lorsque l'écart devient aussi important, le scrutin ne se réduit plus à une simple compétition procédurale : il prend une dimension de validation collective d'une orientation historique. Le vote devient alors, sinon un référendum, du moins un signal politique très fort sur l'état du rapport entre gouvernants, institutions et société.

Le plébiscite comme validation rétrospective des réformes

La seconde clé de lecture tient à la relation entre ce résultat et les dix années de gouvernement de Patrice TALON. Le vote en faveur de Romuald WADAGNI constitue un plébiscite des réformes politiques, économiques,

infrastructurelles et numériques engagées sous le régime TALON. La science politique distingue deux dimensions. D'une part, le vote rétrospectif, bien connu dans l'analyse électorale, selon lequel les citoyens évaluent les gouvernants sortants à partir des résultats observés. D'autre part, le vote prospectif, par lequel les électeurs choisissent le candidat qui leur paraît le plus crédible pour prolonger, corriger ou amplifier une trajectoire de politiques publiques ou de réformes. Dans le cas présent, la force du résultat suggère que Romuald WADAGNI a réussi à agréger ces deux dimensions : il a été perçu à la fois comme l'héritier légitime d'un cycle de réformes et comme le porteur crédible d'une nouvelle étape, marquée par l'ouverture, l'apaisement et un rééquilibrage territorial du développement.

Cette articulation entre continuité et inflexion est décisive. En doctrine constitutionnelle et administrative, la stabilité des réformes institutionnelles est souvent interprétée comme un indicateur de maturation de l'État. Lorsque les transformations engagées sous un pouvoir deviennent suffisamment robustes pour survivre à la personne qui les a initiées, elles cessent d'être des politiques de circonstance ; elles deviennent des éléments de structuration durable de l'ordre public. C'est en ce sens que le scrutin de 2026 peut être lu : non comme une simple succession, mais comme une institutionnalisation électorale d'un cycle réformateur dans la droite ligne de la gouvernance TALON, avec des aménagements à la WADAGNI.

Patrice TALON sort aussi gagnant du scrutin du 12 avril 2026

La victoire écrasante de Romuald WADAGNI et la forte mobilisation observée lors de la campagne électorale sont également la preuve que, progressivement, les Béninois ont compris le sens des réformes du Président Patrice TALON. Réformes politiques, réformes économiques avec des résultats que l'ensemble des pays de la sous-région envie au Bénin qui, contrairement aux autres pays, ne dispose pas d'un sous-sol garni. Le Fonds Monétaire International vient de revoir à la hausse, à 7%, les prévisions de croissance du Bénin pour 2026. Réforme des infrastructures, dotant le pays de routes modernes, de zone économique, d'équipements marchands et sociocommunautaires de qualité. Le Bénin a fait un grand bond dans la modernité avec une approche durable. La qualité de la maintenance des ouvrages et le niveau de salubrité des villes modernisées sont des éléments de durabilité certains. En milieu urbain comme rural, la fourniture d'eau potable tutoie véritablement l'accès universel avec des équipements modernes et un mode de gestion incluant le privé (professionnalisation et durabilité y font bon ménage). Les bases de

l'économie sont solides et ont fait leur preuve dans une conjoncture sous-régionale et internationale des plus difficiles : des frontières fermées, des remous avec des voisins, la covid 19, la guerre en Ukraine et ses corollaires de diminution drastique de l'aide au développement et les conflits du Moyen Orient. Les réformes dans le secteur du numérique ne manquent pas d'impressionner. Sur le plan politique, les réformes tiennent la route et même un éventuel opposant à Patrice TALON au pouvoir ne voudrait pas les remettre en cause. Patrice TALON a fait le job le plus difficile et a tenté d'aplanir le chemin pour les prochains Présidents de la République. C'est d'ailleurs pour cette raison que le candidat WADAGNI porte des promesses d'ouverture et d'apaisement.

Le vote massif porté par les électeurs sur le candidat Romuald WADAGNI qui a pleinement assumé l'héritage de Patrice TALON est donc un plébiscite pour la politique d'austérité du Président Patrice TALON symbolisée par le serrage des ceintures. Il est vrai que les promesses d'ouverture et d'apaisement du Président élu Romuald WADAGNI et sa capacité à accueillir des figures de l'opposition ont fait mouche au sein de l'opinion. A cela s'ajoute la promesse d'un développement régional.

La légitimité ne vaut que si elle produit de la capacité

Toutefois, la doctrine invite à une prudence essentielle : la légitimité électorale, même exceptionnelle, ne se confond pas avec la réussite gouvernementale. **Lipset** l'a bien montré : un régime ou un gouvernement tire sa solidité de la combinaison entre légitimité et efficacité. Une victoire écrasante crée du capital politique de départ ; elle ne dispense ni de la performance, ni de la redistribution, ni de la capacité à transformer l'adhésion électorale en amélioration tangible des conditions de vie. Autrement dit, le plébiscite de Romuald WADAGNI lui ouvre une fenêtre d'opportunité, mais lui crée aussi une obligation de résultats. Plus le soutien initial est fort, plus l'attente collective est élevée. Le risque d'un mandat plébiscitaire, dans la littérature comparée en science politique est d'encourager l'illusion que le consentement électoral suffit à gouverner. Or, comme le rappelle David Easton, le soutien politique n'est jamais définitivement acquis : il dépend de la capacité du système à produire des décisions jugées justes, efficaces et compatibles avec les attentes de la société. Dans le cas du Bénin et de la Présidentielle du 12 avril 2026, cela signifie que la très forte légitimité issue du scrutin devra être consolidée par une gouvernance capable d'articuler rigueur économique, inclusion politique et efficacité administrative. Romuald WADAGNI semble rassurer sur tous ces points. J'ai presque envie de dire, à la suite du Président Nicéphore SOGLO : « c'est là que la chose devient délicieuse ».

Le développement régional comme doctrine de transformation territoriale

L'un des apports les plus intéressants du Programme de gouvernance de Romuald WADAGNI réside dans la mise en avant du développement régional. Cette orientation mérite d'être théorisée, car elle renvoie à une tradition solide de l'économie régionale et de l'aménagement du territoire. L'idée de ne pas considérer les territoires comme de simples découpages administratifs, mais comme des bassins de production, d'innovation et de services, s'inscrit dans la filiation des travaux de **François Perroux** sur les pôles de croissance, mais aussi dans les analyses d'**Albert Hirschman** sur les effets d'entraînement et les stratégies de développement déséquilibré. Dans cette perspective, le développement n'est pas homogène ; il se structure autour de points d'appui capables de diffuser des externalités positives dans leur environnement. Appliqué au Bénin, ce choix est particulièrement pertinent. Il permet de penser les territoires non plus seulement comme des espaces de redistribution de la dépense publique, mais comme des unités de transformation économique, articulant ressources locales, infrastructures, capital humain, innovation, promotion des PME, fiscalité incitative et investissement privé. C'est précisément la logique présentée par Romuald WADAGNI, avec une architecture territoriale combinant agriculture, base industrielle, vocation touristique, moteur d'innovation et avantages comparatifs spécifiques. Cette orientation du président élu rejoint également la pensée de **Douglass North**, pour qui le développement dépend de la qualité des institutions qui encadrent l'action économique. Un territoire ne devient pas productif uniquement parce qu'il dispose de ressources ; il le devient lorsqu'il est structuré par des règles stables, des infrastructures fiables, une information accessible et des incitations cohérentes. Le développement régional promis ne peut donc réussir que s'il s'appuie sur une véritable capacité institutionnelle locale, sur des administrations territoriales performantes et sur une gouvernance poly-acteurs.

D'un État central redistributeur à un État stratège territorialisé

Le projet de Romuald WADAGNI qui a séduit les Béninois traduit, au fond, un changement de paradigme : passer d'une vision administrative du territoire à une vision économique, fonctionnelle et stratégique. C'est là un point central. Le projet du Président élu s'articule avec un deuxième niveau de décentralisation, en créant six régions au sens de collectivités territoriales. Dans de nombreux États africains, la déconcentration ou la décentralisation ont souvent produit des transferts de compétences sans

véritable transformation des bases économiques locales. Ici, l'ambition paraît différente : faire du territoire un espace de coordination entre État, collectivités territoriales, entreprises, innovation et communautés.

Cette lecture est cohérente avec les approches contemporaines du développement qui refusent d'opposer croissance nationale et développement local. Elle rejoint aussi la perspective d'**Amartya Sen**, selon laquelle le développement ne peut être réduit à l'augmentation du revenu ; il doit être compris comme l'élargissement des capacités réelles des individus et des collectivités. En ce sens, le développement régional promis par le nouveau président n'aura de portée que s'il produit non seulement de l'activité économique, mais aussi de l'accès aux services, de la mobilité, de l'éducation, de la santé, de l'innovation et de la sécurité sociale territorialisée.

Au-delà de la pertinence du projet de société, lors de la campagne électorale, Romuald WADAGNI a su parler au cœur de ses compatriotes dans les 55 communes parcourues dans les 12 départements et dans les autres communes où ses alliés ont été présents. À chaque commune, à chaque département et à chaque région, des engagements spécifiques ont été pris. Ce qui a créé un ralliement national autour de celui qui était, au départ, le candidat de Patrice TALON, puis celui de la majorité présidentielle, avant de devenir le candidat national.